

# Zone protégée de Namur

Le périmètre de la zone protégée en matière d'urbanisme pour Namur est délimité par :

- 1) au nord, par l'extérieur du parc Marie-Louise, le boulevard Ernest Mélot, la Place de la Gare, le square Léopold, le boulevard Cauchy, et au sud par la Meuse et la Sambre.
- 2) le quartier Notre-Dame :  
la rue Bord de l'Eau, rue Notre-Dame (jusqu'au Casino) et boulevard Baron Louis Huart.

Remarque : la zone 1 : correspond à la "Corbeille" de Namur,  
voir liste des voiries de la Corbeille sur le site - Rubrique – Documentation.